



Organization for an International
Geographical Indications Network



Communiqué de presse oriGIn / AREPO

oriGIn et AREPO félicitent les autorités européennes et identifient les priorités pour la suite de l'année 2013

Bordeaux / Genève, le 3 juin 2013

L'Organisation pour un Réseau International des Indications Géographiques (oriGIn) et l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO), ont organisé leurs respectives Assemblées générales à Bordeaux en présence de M. Stéphane Le Foll, Ministre français de l'Agriculture. Les deux organisations, se réjouissent des résultats obtenus en 2012 et début 2013 dans l'Union européenne (UE) en matière d'Indications Géographiques et tiennent à féliciter les institutions européennes.

« Le paquet lait et le paquet qualité récemment approuvés apportent au secteur des Indications Géographiques des normes modernes et efficaces. À cet égard, compte tenu des questions cruciales qui seront abordées en 2013, comme la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et les négociations sur l'organisation commune de marché (OCM unique), la réforme du système de la marque communautaire, le contrôle par les autorités douanières du respect des droits de propriété intellectuelle, et la nouvelle politique de promotion des produits agricoles, oriGIn et AREPO ont convenu d'encourager les institutions européennes à poursuivre l'excellent travail accompli jusqu'ici », a déclaré Ramon Gonzalez Figueroa, président d'oriGIn et directeur général du Consejo Regulador del Tequila (CRT).

Les dossiers sur la table à Bruxelles dans la deuxième partie de 2013 demeurent stratégiques pour le secteur des Indications Géographiques. *« A ce égard, nous attendons des résultats concrets pour le secteur en ce qui concerne la capacité de toutes les Indications Géographiques à gérer leurs volumes de production, la mise en œuvre de mesures efficaces dans le cadre des programmes de développement rural, la mise en place d'une nouvelle politique de promotion des produits agricoles qui mette en valeur les indications géographiques, et la possibilité de saisir les indications géographiques*

contrefaites en transit dans l'UE », a déclaré Tiberio Rabboni, président de l'AREPO et responsable de l'agriculture de la région Emilie-Romagne. Les deux organisations attendent également la mise en œuvre efficace des règles concernant les Indications Géographiques comme motifs absolus de refus des demandes de marques.

oriGIn et AREPO ont salué également la récente publication par la Commission européenne d'une étude sur les Indications Géographiques dans le secteur des produits non-agricoles, qui souligne l'énorme potentiel de l'UE dans ce secteur. En conséquence, les deux organisations ont encouragé les institutions européennes à travailler dans les prochaines années à l'établissement d'un cadre juridique communautaire assurant une protection efficace des IG non agricoles.